

# DECLARATION ORALE

Pré-session EPU sur Madagascar

Genève, 21 Novembre 2024



**Excellence Mesdames et Messieurs,**

Je suis Madame Randrianaivojaona Dina Fanoharana. Je représente aujourd'hui dans le cadre de cette pré-session, la YWCA Madagascar.

La YWCA Madagascar est une association fondée en 1925 et affiliée à la World YWCA basée ici à Genève dont les objectifs consistent à promouvoir les droits des filles et des femmes, notamment en luttant contre le mariage d'enfants et les violences basées sur le genre et les droits sexuels et reproductifs.

La YWCA Madagascar œuvre également pour le développement du leadership et du pouvoir collectif des femmes, l'amélioration de leur savoir-faire et de leurs conditions de vie, l'éducation des enfants démunis et défavorisés et la protection de l'environnement.

Mon intervention portera sur le mariage d'enfants et l'accès à l'éducation à Madagascar, deux thématiques toutes aussi importantes l'une que l'autre.

## LE MARIAGE D'ENFANTS

Lors de son troisième passage à l'Examen périodique universel en 2019, huit recommandations ont été adressées à Madagascar sur la question du mariage d'enfants.

Nous félicitons Madagascar pour l'adoption de la loi n° 19-008 sur les VBG qui criminalise les pratiques néfastes. Des progrès conjoints ont également été enregistrés dans l'enregistrement des naissances et des efforts ont été déployés dans les activités de sensibilisation et de plaidoyer.

Un plan d'opérationnalisation national a été établi conjointement par toutes les parties prenantes incluant le Gouvernement, les Partenaires techniques et financiers PTFs, les OSCs,... pour mettre en œuvre les recommandations formulées lors de l'EPU DE 2019.

Il est cependant important de rappeler que le taux de prévalence du mariage d'enfants à Madagascar demeure parmi les plus élevés au monde. 44,4 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans, contre 42 % dans le dernier rapport EPU. Ce taux dépasse les 50 % dans 5 régions du sud.<sup>1</sup>

La législation malgache, dont notamment la loi n°07-022 relative au mariage crée une entrave dans la lutte contre le mariage d'enfants en raison des exceptions<sup>2</sup> permettant le mariage d'enfants de moins de 18 ans ; la mise en œuvre de l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre le mariage d'enfants demeurait en stagnation.

---

<sup>1</sup> UNICEF

<sup>2</sup> Avant cet âge et pour des motifs graves, sans préjudice des poursuites pénales relatives aux infractions aux mœurs, le Président du Tribunal de Première Instance peut autoriser le mariage, à la demande du père et de la mère ou de la personne qui exerce l'autorité sur l'enfant et avec leur consentement exprès ainsi que de celui-ci. Voir <https://www.droit-afrique.com/upload/doc/madagascar/Madagascar-Loi-2007-22-mariage-et-regimes-matrimoniaux.pdf>

On déplore également un manque criant de ressources humaines, matérielles et financières pour soutenir les programmes liés à la lutte contre le mariage d'enfants.<sup>3</sup>

Certaines recommandations, comme l'affectation de ressources adéquates ont été omises du plan d'opérationnalisation national et dont les activités y prévues sont peu réalisées.

Madagascar ne dispose pas de base de données à jour, ni d'un système de suivi et d'évaluation pérenne.

Il est cependant important de noter que l'utilisation du Dina, un pacte communautaire traditionnel, dans des régions comme celles de Tsihombe, Bekily, Beloha et Ambovombe a permis d'obtenir des résultats positifs dans la lutte contre le mariage d'enfants.

**Nous exhortons ainsi Madagascar à :**

- *Réformer impérativement la loi n° 07 022 de manière à interdire tout mariage qui implique des enfants de moins de 18 ans quels que soient les motifs.*
- *Encourager l'Etat à favoriser et faciliter l'utilisation des Dina pour lutter efficacement contre le mariage d'enfants.*
- *Intensifier et pérenniser les actions de sensibilisation et de mobilisation communautaire à l'échelle nationale sur les impacts négatifs du mariage d'enfants tout en promouvant les droits des enfants et des filles ainsi que leur protection et en encourageant la parentalité positive.*
- *Allouer davantage de ressources à la lutte contre le mariage d'enfants.*
- *Pérenniser le suivi et évaluation des projets et programmes de lutte contre le mariage d'enfants.*
- *Réévaluer l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre le mariage d'enfants.*

## **L'ACCES A L'EDUCATION**

**Le dernier EPU a formulé six recommandations sur l'éducation à l'endroit de Madagascar.** Des efforts ont été consentis pour la construction de nouvelles écoles primaires et secondaires, la rénovation et la dotation en équipements d'anciennes. Des cantines scolaires ont été instaurées dans certaines écoles pour alléger les charges des parents, encourager la scolarisation des enfants et ainsi réduire l'abandon scolaire précoce.<sup>4</sup> Des enfants de certaines écoles primaires ont bénéficié de kits pédagogiques et leurs frais généraux et frais d'inscription ont été gratuits.

Selon le Président de la République malagasy, dans un discours récent, son administration a alloué le plus de budget au secteur de l'éducation depuis plusieurs années.

Cependant, il est à noter que les frais de scolarité et les fournitures scolaires demeurent élevés pour les familles vulnérables, ce qui contribue à l'abandon scolaire précoce. De nombreux parents se plaignent de ne pas être en mesure de continuer de payer les frais d'entrée et les frais généraux, bien que ces derniers aient été officiellement annulés.

---

<sup>3</sup> Notons par exemple, le cas du district de Tsihombe, où un seul agent du Ministère de la Population doit répondre aux besoins de milliers de villageois, ce qui est manifestement insuffisant. Les personnes affectées manquent souvent de compétence et d'expertise pour travailler d'une manière d'une manière efficace. On constate également le manque de continuité dans les efforts, où il y a peu de passation entre les agents qui se succèdent.

Dans le district de Tsihombe, un agent du Ministère de la Population travaille pour des/est responsable pour des milliers de villageois ; les personnes affectées à/occupant ces postes manquent souvent de compétences et de l'expertise nécessaires. Il n'y a pas de continuité dans la lutte et aucune passation n'est effectuée pas de passation pour les agents qui se succèdent. <sup>4</sup> Elles sollicitent souvent la collaboration des autorités/agents de l'Etat pour la mise œuvre de leurs activités, créent des groupes de discussion/focus groupe, mènent des campagnes de sensibilisation et organisent des dialogues communautaires. Suivant descente sur terrain.

<sup>4</sup> Voir [www.education.gov.mg/wp-content](http://www.education.gov.mg/wp-content)

Par ailleurs, beaucoup de parents continuent également de rémunérer les enseignants FRAM<sup>5</sup>

Et bien que ces derniers aient été recrutés et aient bénéficié de formation et d'actualisation de compétences,<sup>6</sup> seuls 3% des enseignants disposent d'un diplôme d'enseignement professionnel, ce qui exacerbe la régression de la qualité de l'éducation.<sup>7</sup>

Malgré les efforts fournis, le budget alloué à l'éducation demeure largement insuffisant.<sup>8</sup> De surcroît, bien que la loi n°2022-018 portant orientation générale du système éducatif vers la gratuité ait été adoptée, les écoles primaires publiques sont loin d'être gratuites (et pire dans les secondaires).

Enfin, l'éducation non-formelle et informelle ne constitue pas une priorité gouvernementale.

**Nous appelons donc le gouvernement malagasy à :**

- *Augmenter encore davantage le budget alloué à l'éducation ; celle-ci étant un investissement fondamental pour l'avenir de chaque malagasy, mais aussi de la société dans son ensemble.*
- *Assurer la gratuité réelle de l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires conformément aux dispositions constitutionnelles et réglementaires existantes.*
- *Promouvoir l'éducation inclusive en instaurant des politiques spécifiques d'inclusion.*
- *Mettre fin au recrutement d'enseignants non qualifiés, améliorer les conditions des enseignants FRAM.*
- *Renforcer la qualité des formations dispensées à l'endroit des futurs enseignants à l'École Normale et le système de suivi et évaluation des performances de tous les enseignants.*
- *Étendre la couverture des cantines scolaires à l'échelle nationale pour encourager les enfants, surtout ceux des zones rurales de poursuivre leur scolarité.*

## MERCI DE VOTRE ATTENTION

---

<sup>5</sup> Enseignants recrutés pour enseigner dans les écoles publiques rurales ou enclavées, souvent moins formés, mais jouant un rôle important dans l'accès à l'éducation des enfants dans ces zones.

<sup>6</sup> Voir [www.education.gov.mg/wp-content](http://www.education.gov.mg/wp-content)

<sup>7</sup> Voir <https://www.solidarite-laique.org/informe/laces-a-lecole-a-madagascar-au-croisement-des-inegalites/>

<sup>8</sup> Pour l'année 2024, le budget alloué à l'Éducation a très légèrement augmenté par rapport à 2023, mais notons que seulement 12 % du budget de l'État est consacré à l'Éducation, alors que l'accord d'Abuja recommande une proportion de 20 %. Voir <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20201026-Madagascar-frais-scolarite-gratuit-cette-année-scolaire>